

COMMUNE D'OLMETA-DI-CAPOCORSO (Haute Corse)

SELURL Marie Anne PIERI

Notaire de la république – Officier Public

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 22 juin 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription : Mr CANE Joseph François Ange, dt à OLMETA-DI-CAPOCORSO (20217) 52 Quai Poghju, époux de Mme DESSEILLE Andrée, né à MARSEILLE (13000) le 10 novembre 1949.

Désignation des biens

ARTICLE 1 : POUR 10/11^{ème} EN PLEINE PROPRIETE :

COMMUNE D'OLMETA-DI-CAPOCORSO (20217) :

Dans une maison cadastrée section E n°234 Idit 52 Quartier Poghju (00ha 01a 28ca), les lots de copropriété suivants : Lot n°1 : Une cave au rez-de-jardin. Lot n°2 : Une pièce au rez-de-chaussée. Lot n°3 : Une pièce au rez-de-chaussée. Lot n°4 : Trois pièces au 1^{er} étage. Lot n°5 : Trois greniers au-dessus.

ARTICLE 2 : POUR 10/11^{ème} EN PLEINE PROPRIETE :

COMMUNE D'OLMETA-DI-CAPOCORSO (20217) :

Un four est édifié sur la parcelle cadastrée section E n°235 Idit Zagliolo (00ha 00a 25ca).

ARTICLE 3 : POUR 10/11^{ème} EN PLEINE PROPRIETE :

COMMUNE D'OLMETA-DI-CAPOCORSO (20217) :

Une parcelle de terre cadastrée section E n°228 Idit Zagliolo (00ha 01a 48ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

**POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI**